

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 30 décembre 1898, M. Thomas Alibrandi, Consul de Monaco à Civita-Vecchia (Italie), est autorisé à accepter et à porter la Médaille Jubilaire qui lui a été conférée par S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTE

Les réceptions du Jour de l'An ont eu lieu dimanche, à deux heures, au Gouvernement.

Successivement, ont défilé devant S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général, entouré de M. le Baron de Romeuf, Secrétaire Général, et de M. le Chevalier Jolivot, Secrétaire de Son Excellence ; MM. les Membres du Corps consulaire, les Autorités religieuses, les Magistrats, les Fonctionnaires civils et militaires et un grand nombre de notabilités.

Le vestibule et les salons du Gouvernement avaient été, en cette circonstance, ornés de superbes plantes vertes et de massifs fleuris disposés avec un goût exquis par les soins de M. Van Den Daele, dont on avait déjà remarqué pareille élégante ornementation, notamment lors de la fête du 15 novembre dernier.

A l'issue de la réception de S. Exc. M. le Gouverneur, les diverses Autorités de la Principauté se sont rendues à l'Evêché où elles ont été reçues par S. G. M<sup>sr</sup> Theuret.

Dans la matinée du premier de l'An, M. le Consul Glaize a reçu au Vice-Consulat de France, villa de Millo, de 10 à 11 heures, tout le personnel des administrations des Douanes, des Postes et Télégraphes, ainsi que les Membres de la Colonie française et du Comité français de bienfaisance. Au cours de cette dernière réception, M. le Consul a remis à M. Claude Voiron, ancien président du Comité, la médaille d'honneur, accompagnée du diplôme, qui lui a été récemment conférée par M. le Président de la République.

M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Barodon, ont rendu visite à S. Exc. M. le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco et à M<sup>me</sup> Olivier Ritt.

M. le Consul de France les accompagnait.

Les Sociétés la Philharmonique, la Chorale l'Avenir et la Estudiantina Monégasque ont, à l'occasion du renouvellement de l'année, donné vendredi dernier, à 8 heures du soir, une sérénade à S. Exc. M. le Gouverneur Général qui a ensuite fait prier les sociétaires d'entrer dans la grande salle du Gouvernement, où des rafraîchissements leur ont été offerts. M. le Ch<sup>sr</sup> de Loth, président de la Philharmonique, a porté, au nom des trois Sociétés, la santé du Gouverneur Général.

Son Excellence, après avoir remercié et félicité les exécutants, leurs Présidents et leurs chefs habiles, a porté, aux acclamations de tous, un toast à LL. AA. SS. le Prince Albert, la Princesse Alice et le Prince Louis.

La Distribution des Prix au Collège de la Visitation a donné lieu, mercredi dernier, à une belle et intéressante cérémonie. La grande salle du Collège avait été décorée richement de tentures et de fleurs. S. G. M<sup>sr</sup> Theuret présidait, ayant autour de lui sur l'estrade M. le baron de Romeuf, Secrétaire Général du Gouvernement ; M. de Lattre, Président du Tribunal Supérieur ; M. le Chevalier Jolivot, Conseiller d'Etat ; M<sup>sr</sup> Guyotte ; M<sup>sr</sup> Ramin ; M. le Curé de Saint-Charles ; M. le Chanoine Pauthier, inspecteur des Ecoles, et un grand nombre d'autres notables ecclésiastiques de la Principauté. Le R. P. Silva remplaçait le Père Recteur dont la santé ébranlée donne de vives inquiétudes.

Le Père jésuite Coromaldi qui avait été chargé de prononcer le discours annuel, s'est acquitté de sa tâche avec autant de véritable éloquence que de sens et d'esprit élevé. Son discours prononcé en français a été fort goûté et longuement applaudi.

Des intermèdes artistiques qui ont permis à l'assistance d'entendre plusieurs élèves en des monologues italiens ou français, ont ensuite alterné avec la lecture du palmarès et la distribution des prix. Citons parmi les élèves qui se sont faits particulièrement applaudir, le jeune Robert Ash qui a dit avec art et finesse un joli récit en français. Et à ce propos, notons qu'on a constaté avec grande satisfaction le succès et le progrès de la section française dont la création au Collège de la Visitation ne date que de l'année dernière.

M<sup>sr</sup> l'Evêque a clos la séance par une courte allocution, exprimant ses remerciements pour l'honneur qui lui avait été fait de présider cette belle solennité et adressant ses vives félicitations au Père N. Coromaldi pour son beau discours.

M<sup>sr</sup> Theuret a terminé, à la grande joie des écoliers, en annonçant qu'il avait demandé et obtenu pour eux un jour de congé supplémentaire. Ces paroles ont été chaleureusement applaudies et chacun des assistants a emporté le meilleur souvenir de cette charmante cérémonie.

Le 1<sup>er</sup> janvier est entré au port le vapeur anglais *Canute*, chargé de houille pour l'usine à gaz de Monaco. Ce vapeur, jaugeant 686 tonneaux, est commandé par le capitaine Eales, et a 18 hommes d'équipage. Il vient de Newcastle et a fait, en dernier lieu, escale à Gibraltar.

La société monégasque a appris avec beaucoup de regret la mort, survenue hier matin à dix heures, de M<sup>me</sup> Caroline-Magdeleine-Elisabeth Ferry, veuve du regretté Antoine-Fortuné Florence, qui dirigea le service des travaux de la Principauté avec le grade de capitaine du génie de S. A. S. le Prince Honoré V.

M<sup>me</sup> veuve Florence ce était âgée de 97 ans ; mais en dépit de son âge avancé, elle avait gardé jusqu'à son dernier jour l'usage de toutes ses facultés. Elle était universellement aimée et estimée dans la haute société de la Principauté, et sa mort, qui met en deuil la famille de M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, sera regrettée de tous ceux qui ont connu cette femme de bien.

Les obsèques de M<sup>me</sup> veuve Florence seront célébrées demain matin, mercredi, à la Cathédrale.

Depuis le 25 décembre sont abonnés au téléphone dans la Principauté :

M. le baron de Malembais, villa Copello, Monte Carlo ;

M. Folkett, Epicerie Anglaise, boulevard des Moulins, Monte Carlo ;

Villa Ravel, rue du Portier, Bas-Moulins, Monte Carlo ;

M<sup>lles</sup> Mazoyer sœurs, modes, square Beaumar-chais, Monte Carlo.

M. Botta, pharmacien, rue du Milieu, Monaco ;

M. Barnard, docteur médecin, villa Mai, boulevard des Moulins, Monte Carlo ;

M. Gerber, pharmacien, rue Grimaldi, 16, Condamine.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée vient de mettre en marche un nouveau train de luxe qui partira de Paris à dater du 4 janvier prochain et de Vintimille à dater du 6 janvier ; ces deux trains se composent exclusivement de lits-salons P.-L.-M., ce qui permet à la Compagnie de supprimer les voitures du même type circulant actuellement dans les trains 7 et 10 et de les remplacer par des voitures de 1<sup>re</sup> classe.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1899, et pour la première fois, le train de luxe Calais-Méditerranée est désormais prolongé jusqu'à San Remo. A l'aller le départ de Vintimille a lieu à midi 5 (heure française) — arrivée à San Remo 13 h. 30 (heure Europe centrale). Au retour : départ de San Remo 18 h. 10 (h. Europe centr.), arrivée à Vintimille 5 h. 40 soir (heure française). Un second train est également prolongé jusqu'à San Remo selon l'horaire suivant : aller : départ de Vintimille, 11 h. 50 soir (h. franç.), arrivée à San Remo 1 h. 15 (h. Eur. centr.) ; retour : départ de San Remo 10 h. 30 (h. Eur. centr.), arrivée à Vintimille 10 h. 5 (h. franç.)

Ces dernières dispositions ont été prises au cours de la conférence des horaires de Nice, dont on éprouve ainsi d'ores et déjà les utiles effets.

Enfin, il convient de signaler au public l'entente entre la Compagnie P.-L.-M. et celle du Midi, entente grâce à laquelle certaines gares du réseau du Midi délivreront, pendant les périodes suivantes, des billets d'aller et retour (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe) pour Nice, Cannes et Menton, aux prix et conditions ci-indiquées :

Courses de Nice : du 8 au 18 janvier 1899 inclus.

Carnaval de Nice : du 31 janvier au 12 février inclus.

Régates internationales de Cannes, régates internationales de Nice et vacances de Pâques : du 21 février au 4 avril 1899 inclus.

Les billets seront valables pendant 20 jours, avec faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours moyennant le paiement pour chaque période d'un supplément de 10 %; ils donneront droit sur le réseau P.-L.-M. à deux arrêts en route, au choix des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour.

M. Blaise Schettini, doreur sur métaux à la Condamine, nous prie d'informer le public que sa femme n'est pas parente et n'a rien de commun avec la femme Schettini, condamnée à trois mois de prison par le Tribunal Supérieur (audience du 27 décembre).

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi, quinze tireurs ont pris part au *Prix du Stand*; les deux premières places ont été partagées entre MM. Brasseur et Erskine, 9/9; Bégule, 8/9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Duperron, Usplen, Robinson.

Dix-huit tireurs ont pris part au *Prix de Janvier*, qui a eu lieu vendredi; les deux premières places ont été partagées entre MM. Brasseur et des Ormes, 9/9; Ker, 8/9 troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Cavaleri, Hudellet et Robinson.

Le *Prix Briasco*, auquel vingt et un tireurs ont pris part hier lundi, a été partagé entre MM. Gheresi et Eze, 9/9; M. Ker, 8/9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Roberts, Brasseur et Robinson.

- Mercredi 4 janvier. — *Prix Journu* (handicap), 1,000 fr.
- Vendredi 6 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.
- Lundi 9 janvier. — *Prix Heil*, 1,000 francs.
- Mercredi 11 janvier. — *Prix Vodd* (handicap), 1,000 fr.
- Samedi 14 janvier. — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 fr.
- Mardi 17 janvier. — *Prix de Soragna* (handicap), 1,000 fr.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

les 20, 21 23, 24, 26 et 28 Janvier 1899

- 1<sup>er</sup> Jour, Vendredi 20 Janvier. — *Grande Poule d'Essai*, 2,000 francs et une Médaille d'Or.
- 2<sup>me</sup> Jour, Samedi 21 Janvier. — *Prix d'Ouverture*, 3,000 francs et une Médaille d'Or.
- 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Jours, Lundi 23 et Mardi 24 Janvier. — *Grand Prix du Casino*, un Objet d'Art et 20,000 francs.
- 5<sup>me</sup> jour, Jeudi 26 Janvier. — *Prix de Monte Carlo* (grand handicap libre), 3,000 fr. et une Médaille d'Or.
- 6<sup>me</sup> jour, Samedi 28 Janvier. — *Prix de Consolation*, une Médaille d'Or et 2,000 francs.

CONCOURS DE DEUXIÈME SÉRIE

- Lundi 30 janvier. — *Prix des Myosotis*, 1,000 francs.
- Jeudi 2 février. — *Prix des Hortensias* (handicap), 1,000 francs.
- Vendredi 3 février. — *Prix des Dahlias* (handicap), 1,000 francs.
- Lundi 6 février. — *Prix des Hortensias*, 1,000 francs.
- Mercredi 8 février. — *Prix des Eillels* (handicap), 1,000 francs.
- Vendredi 10 février. — *Prix des Clématites* (handicap), 1,000 francs.

TROISIÈME SÉRIE

- Mercredi 15 février. — *Prix de Violettes*, 500 fr.
- Vendredi 17 février. — *Prix des Coquelicots* (handicap), 500 fr.
- Lundi 20 février. — *Prix des Giroflées*, 500 fr.
- Mercredi 22 février. — *Prix de Résédas* (handicap), 500 fr.
- Vendredi 24 février. — *Prix de Février* (handicap), 500 fr.
- Lundi 27 février. — *Prix de Beaulieu*, 500 fr.

QUATRIÈME SÉRIE

- Samedi 4 mars. — *Prix de la Condamine* (handicap), 500 fr.
- Lundi 6 mars. — *Prix de Roquebrune*, 500 fr.
- Mercredi 8 mars. — *Prix du Mont-Agel* (handicap), 500 fr.
- Vendredi 10 mars. — *Prix de Menton* (handicap), 500 fr.
- Lundi 13 mars. — *Prix d'Eze*, 500 fr.
- Mercredi 15 mars. — *Prix de la Turbie* (handicap), 500 fr.
- Vendredi 17 mars. — *Prix de Laghet* (handicap), 500 fr.
- Lundi 20 mars. — *Prix de Villefranche*, 500 fr.
- Mercredi 22 mars. — *Prix du Cap Saint-Jean* (handicap), 500 fr.
- Vendredi 24 mars. — *Prix de clôture* (handicap), 10,000 fr. et une médaille d'or.

Mercredi 4 Janvier 1899, à 8 h. et demie

4<sup>e</sup> CONCERT MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN  
avec le concours de M<sup>lle</sup> MARGUERITE ALLIÉS, pianiste

- Le Carnaval Romain*, ouverture..... Berlioz.
- Le dernier sommeil de la Vierge*..... Massenet.
- Fantaisie*, pour piano et orchestre..... Schubert-Liszt  
Mademoiselle ALLIÉS.
- Valse de Concert*..... B. Godard.
- Amy Robsart*..... I. de Lara.  
Transcription symphonique de M. L. Jehin.
- Minuetto*, pour quatuor..... Boccherini.
- A. *Berceuse*..... Chopin.
- B. *Fugue en sol mineur*..... Bach.  
Mademoiselle ALLIÉS.
- Farandole de l'Arlesienne*..... Bizet.

Jeudi 5 Janvier 1899, à 2 h. et demie

7<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
sous la direction de M. Léon JEHIN  
avec le concours des Chœurs du Casino

Chef des Chœurs : M. LOUIS VIALET

- Symphonie en sol mineur*..... Mozart.  
a. Allegro molto — b. Andante — c. Minuetto,  
allegretto — Allegro assai.
- Le Venusberg*, bacchanale de *Tannhäuser*. Wagner.  
1<sup>re</sup> audition. — Avec les Chœurs.
- Nocturne du *Songe d'une Nuit d'Été*... Mendelssohn
- Phaëton*, poème symphonique..... Saint-Saëns.
- Fest-Ouverture*..... Lassen.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

La Vie Artistique

THÉÂTRE DE MONTE CARLO. — *Le Nouveau Jeu*, comédie en 5 actes et 7 tableaux de M. Henri Lavedan.

Poursuivant la série de ses intéressantes nouveautés dramatiques, la direction du théâtre de Monte Carlo nous a donné ces jours derniers, avec un soin et un luxe de mise en scène digne d'un grand théâtre parisien, le *Nouveau Jeu* du nouvel académicien M. Henri Lavedan.

Cette œuvre dont le succès fut considérable lors de sa récente création, est sous une forme légère et fort divertissante une œuvre essentiellement satirique.

Empruntant, pour le ridiculiser, ses propres armes au monde spécial qu'il vise, M. Henri Lavedan a écrit sa pièce, non dans le style de bonne compagnie qui lui est propre, mais dans la langue et le goût dépravé du milieu qu'il a entendu flageller, et cela avec cet esprit mordant et pince-sans-rire et cette sûreté de délicate observation qui sont ses qualités maîtresses.

Au surplus, pour bien prouver à ses détracteurs qui, de bonne ou de mauvaise foi pouvaient émettre quelque doute à cet égard, qu'il était capable de faire parler aux personnages de ses comédies un langage plus distingué que l'argot mi-mondain, mi-vulgaire de Paul Gostard et de Bobette, M. Henri Lavedan avait eu la précaution, l'an dernier, en même temps qu'il faisait représenter le *Nouveau Jeu* au théâtre des Variétés de donner au Théâtre-Français *Catherine*, œuvre de grande allure, de beaux sentiments et de style délicat que nous applaudirons peut-être plus tard sur la scène de Monte Carlo.

Cela dit pour défendre l'auteur contre ceux qui auraient jugé ses mœurs littéraires et sa façon d'écrire par le seul *Nouveau Jeu*, arrivons vite à cette œuvre charmante et à la façon exquise dont elle nous a été interprétée.

Être « nouveau jeu » — autrement dit être « fin de siècle », être « dans le train », être « du dernier bateau » — est la douce et plus ou moins innocente manie du héros de la pièce, le jeune Paul Gostard, fils de famille bourgeoise et enrichie. Après avoir dévoré une grosse somme avec sa maîtresse Bobette, il trouve original — l'originalité, c'est son fort et son faible! — de convoler en justes noces avec une jeune personne aussi riche, mais aussi mal élevée que lui-même, par un père « nouveau jeu » lui aussi, malgré son âge. Résultats de cette

union si importante bien assortie : le prompt retour de Paul Gostard à Bobette, et l'adultère de la jeune femme légitime avec l'ami de son mari. Celui-ci que cette mésaventure conjugale fait bondir, tout comme s'il était un mari « dans le jeu », fait surprendre sa volage épouse en flagrant délit. Mais aussitôt après — réponse de la bergère au berger — le commissaire de police vient surprendre dans leur nid capitonné Bobette et Paul Gostard, et tout se dénoue dans le cabinet d'un juge sceptique qui renvoie les parties dos à dos en les admonestant paternellement. Et les époux désunis s'en vont en s'apercevant, mais un peu tard, qu'être « nouveau jeu » est une formule creuse qui ne fait pas le bonheur.

Cette aventure scandaleuse qui semble cueillie en un de ces échos mondains qui se termine en écho sensationnel de la chronique judiciaire des grands journaux parisiens, est racontée en sept tableaux remplis de joyeusetés un peu légères assurément, mais combien drôles!... Désarmé par le rire, le public ne peut qu'applaudir l'auteur et ses interprètes — et c'est ce qui est arrivé à Monte Carlo comme précédemment à Paris.

M<sup>lle</sup> Jeanne Granier a trouvé en le rôle de Bobette l'emploi de toutes ses qualités de charme et d'élégance naturelle qui donnent aux pires grivoiseries je ne sais quel air de naïveté innocente et bon enfant. M. Galipaux est un Paul Gostard d'une fantaisie excentrique très amusante. M. Dieudonné est le « vieux marcheur » qu'on a rencontré cent fois dans les clubs et les cabarets de nuit. M<sup>lle</sup> Marguerite Caron est la parisienne moderne rêvée. Enfin tous les autres interprètes de rôles anecdotiques sont dignes de ce premier quadrille, absolument remarquable.

Ajouterons-nous qu'aux deux représentations du *Nouveau Jeu*, la belle salle Garnier était archi-comble et que l'élite de la société mondaine et étrangère en villégiature sur tout le littoral s'y était donnée rendez-vous? — Ce serait superflu, si nous n'étions heureux, en le constatant, de constater en même temps combien brillante s'annonce la saison mondaine et de quelle vogue grandissante jouit cette merveilleuse région.

M.

Lettre de Paris

Paris, 2 janvier.

La cause célèbre de la quinzaine fut la comparution de M<sup>me</sup> Paulmier, la femme du député, en cour d'assises. On sait qu'elle a été acquittée, et en somme il fallait un peu s'y attendre, puisque sa victime est aujourd'hui rétablie et hors de tout danger. Peut-être pourra-t-on objecter de sérieux arguments à cet acquittement, qui dans une certaine mesure est d'un mauvais exemple, car il justifie la vengeance personnelle. Mais d'un autre côté, certains abus de la Presse sont tels qu'on ne saurait blâmer complètement M<sup>me</sup> Paulmier d'avoir cédé à un mouvement de colère aveugle. Lorsque les journaux, dont le langage est déjà suffisamment violent, poussent la liberté jusqu'à attaquer la vie privée des citoyens, on conçoit que ces violences en engendrent d'autres. D'autant plus que la loi est une arme quelque peu insuffisante à qui sent saigner au vil son honneur, parfois irréparablement compromis par une calomnie qui, malgré tout, fait son chemin. Ces considérations, si elles ne justifient point la conduite de M<sup>me</sup> Palmier, laquelle est d'ailleurs blâmable à tous égards d'avoir tiré sur un innocent, en excusent la responsabilité et en atténuent la gravité. En tout cas cet acquittement aura sans doute pour résultat de rendre certains journalistes plus circonspects, résultat dont les écrivains honnêtes ne peuvent que se féliciter, car ceux-là n'ont rien à redouter.

\* \*

Dans un ordre d'idées bien différent, je m'en voudrais de passer sous silence en cette revue de la semaine les magnifiques championnats de lutte qui viennent de se dérouler au Casino de Paris : en dépit de l'intellectualisme vers lequel nous nous acheminons, la force physique garde encore un immense prestige aussi bien aux yeux de la société cultivée qu'à ceux du peuple. C'est même un caractère curieux de notre époque que cette renaissance du Sport. Il s'y trouve d'ailleurs un élément de beauté qui doit frapper et qui frappe l'intellectuel, sans compter que le culte des exercices physiques maintient l'homme en bonne santé, condition nécessaire au bien-être moral.

Donc, les luttes qui viennent de se dérouler pour le championnat du monde furent passionnantes à plus d'un

titre ; outre l'attrait des amours-propres nationaux il s'y trouvait comme un ressouvenir des âges héroïques et c'a été un beau spectacle de voir les Pons, les Gambier, les Pytlasynski, etc., rivaliser de force, d'énergie, d'adresse et de volonté. Sur la demande des lutteurs on avait procédé par voie de tirage au sort pour la formation des séries. Après plusieurs soirées consécutives, le champion russe Pytlasynski et le champion français Pons se sont trouvés en présence l'un de l'autre pour la lutte définitive. Inutile de dire que ce dernier match a été émouvant : c'est le géant Pons qui en est sorti vainqueur ; c'est donc à lui qu'échoient le prix de deux mille francs et la médaille d'or. Inutile de dire que ces luttes avaient attiré tous les soirs une foule énorme au Casino de Paris et que la victoire de Pons a été très discutée : Tout Paris était là et j'y ai reconnu nos clubmen les plus en vue. A part le local essentiellement moderne, on se serait cru revenu au temps des gladiateurs romains. Allons, nous ne sommes pas si dégénérés qu'on veut bien le dire !

Une triste nouvelle vient de se répandre dans le monde des lettres : je veux parler de la mort prématurée du poète Georges Rodenbach. Agé de quarante ans à peine, le jeune et délicat écrivain disparaît subitement au moment même où sa renommée s'affirmait d'une façon définitive ; il avait longtemps habité la Belgique dont il était originaire et il avait hérité de son pays natal une âme rêveuse et fine, qui transparait dans toute son œuvre. Poète des demi-teintes et des subtilités délicieuses, l'auteur du *Règne du silence*, du *Voyage dans les yeux* et de tant d'autres poèmes d'un caractère curieusement recherché, il avait également rendu à merveille l'atmosphère grise et si particulièrement atténuée de Bruges-la-Morte, mirant sa mélancolie dans l'eau tranquille de ses canaux. Georges Rodenbach laisse d'unanimes regrets dans le monde littéraire où sa courtoisie et le charme de sa personne lui avaient conquis l'estime générale et la profonde sympathie d'un grand nombre d'artistes.

La semaine théâtrale se marque de deux pierres blanches : c'est d'abord la représentation de *M. demoiselle Morasset*, de Louis Legendre, au Gymnase ; il y a dans cette œuvre des qualités de premier ordre aussi bien par le sentiment que par la langue. L'affabulation met en scène l'héroïne principale, M<sup>lle</sup> Thérèse Morasset, fille d'un banquier qui a acquis sa fortune par des moyens louches ; Thérèse, qui vient de se marier avec un homme qu'elle adore, apprend indirectement l'origine quasi-criminelle de la fortune de son père, et, généreusement, héroïquement, elle s'enfuit, ne voulant profiter d'une telle richesse et ne pouvant convaincre son père de la restituer à la famille qu'il a dépouillée. Les deux premiers actes de ce drame renferment des scènes admirables. La fin a paru tourner un peu à la manière de Berquin, car Thérèse consacre la fortune impure (qu'elle vient d'hériter) à des œuvres de bienfaisance. En dépit de ce dévouement mitigé, l'œuvre que vient de représenter le Gymnase classe M. Legendre au rang des écrivains d'avenir.

Signalons en second lieu la reprise à l'Opéra-Comique de *Fidelio*, qui fut l'événement musical de ces jours derniers, événement qui n'est, d'ailleurs, que la répétition de ce dont le public monégasque eut la primeur l'an dernier, car par une étrange coïncidence, ce sont les artistes de Monte Carlo qui viennent de chanter *Fidelio* à Paris. M<sup>me</sup> Rose Caron, M. Vergnet et M. Bouvet ; les trois protagonistes ont remporté un vif succès dans cette œuvre, dont le livret est si médiocre et dont la musique est si sublime. Mais décidément, c'est du Midi, et en particulier de Monte Carlo, que nous vient maintenant la lumière : cela n'a rien qui doive nous surprendre, puisque c'est le pays du soleil et de l'art.

## VARIÉTÉS

### Les collisions en mer et le sauvetage du personnel embarqué

Par un très intéressant et très documenté mémoire, M. A. Banabé a récemment exposé dans les *Annales hydrographiques* les moyens très pratiques qu'il a imaginés pour atténuer l'effet des terribles catastrophes comme celles qui se sont produites dans le courant de ces dernières années à la suite de collision entre deux bâtiments et pour remédier à l'insuffisance des moyens actuels de sauvetage actuellement employés à bord des grands paquebots.

Nous nous faisons un plaisir de résumer ici ce intéressant travail.

L'expérience démontre la nécessité de créer sur ces grands paquebots des moyens nouveaux pour assurer, en cas d'abandon forcé du navire, l'embarquement du personnel et des passagers sur des chalands suffisamment vastes et pouvant tenir la mer en toutes circonstances. Ces résultats peuvent être obtenus à l'aide de chalands insubmersibles, convenablement placés pour être promptement accessibles par tous et pouvant être en outre automatiquement dégagés pendant le temps de l'immersion du bâtiment qui les porte.

On peut fixer à deux le nombre des chalands qui seraient nécessaires pour assurer, avec les embarcations pouvant être amenées, le sauvetage de la totalité du personnel. Ces deux chalands pourraient être placés sur le pont supérieur, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière.

Chacun d'eux est un véritable navire pouvant recevoir plus de 600 personnes, avec les vivres pour deux ou trois jours et le matériel indispensable.

Le premier chaland, celui de l'avant, mesure 25 mètres de longueur, 7 mètres de plus grande largeur à l'extérieur et 6 mètres à l'intérieur. Sa coque, en tôle d'acier, aussi légère que possible, comprend deux parois formant entre elles une première chambre d'air impénétrable à l'eau, et deux vastes compartiments, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, hermétiquement fermés, assurent l'insubmersibilité de ce chaland. Sa forme et son installation sur le pont supérieur satisfont à cette condition essentielle, de lui permettre de se dégager de lui-même du ber qui le porte, sous la poussée de l'eau qui l'atteint lorsque le paquebot avarié vient à s'enfoncer dans la mer. Ce chaland de l'avant est placé sur un ber, invariablement fixé au pont supérieur, et consolidé latéralement de façon à résister aux secousses du bâtiment. Le pont de promenade serait supprimé à la partie avant du paquebot au-dessus de l'emplacement occupé par ce ber.

Le second chaland, long de 30 mètres, large de 7 mètres à l'extérieur, de 6 mètres à l'intérieur, est de construction semblable à celle du premier. Il est placé à l'arrière du paquebot, sur un ber solidement fixé au pont et, comme le premier, il est disposé sur ce ber de façon à pouvoir être directement soulevé par l'eau, si le paquebot vient à sombrer ; à cet effet, le pont de promenade est également interrompu au-dessus de son emplacement et des ouvertures sont pratiquées dans la muraille du navire pour faciliter l'arrivée de l'eau.

Sans s'arrêter ici sur les détails de construction et d'établissement des bords de ces chalands, il suffit de dire qu'ils devraient faire corps avec le pont et que leurs couples ou bras latéraux s'étendraient assez haut pour pouvoir être soutenus transversalement contre la muraille du bâtiment à l'aide de barrots mobiles, à vis.

Il est superflu d'ajouter qu'aucun obstacle, aucun étai, aucune manœuvre ne devra exister au-dessus de ces chalands aux emplacements qu'ils occupent. Les détails du mât de misaine seraient doubles et fixés en abord ; il conviendrait même qu'ils fussent en filin et non en fil de fer, afin de pouvoir être coupés au besoin.

Les aménagements des deux extrémités du bâtiment seraient modifiés en conséquence de ces dispositions, et les appareils de manœuvre des chaînes et des ancres légèrement reportés en abord.

Les chalands pourraient, dans les circonstances ordinaires de la navigation, être transformés en passerelles de promenade, mais sans nuire aux conditions prévues pour leur facile dégagement.

Les dispositions qui viennent d'être exposées semblent être pratiquement réalisables ; mais elles ne seront pas sans soulever des objections, que le travail de M. Banabé a d'ailleurs prévues et auxquelles il répond de la façon la plus logique et la plus convaincante. Cette partie de son mémoire nous entraînerait trop loin, et il nous suffit ici de le signaler à ceux — et ils sont nombreux — qu'intéresse cette double question d'Art naval et d'Humanité.

M. Banabé indique également le détail du matériel à prévoir dans chaque chaland de sauvetage.

La passerelle du commandant, ajoute-t-il, se prêterait également à l'établissement d'un chaland plus petit mais identique pour les officiers qui auraient présidé jusqu'au bout aux opérations de sauvetage, car cette opération impose des mesures d'ordre, sans lesquelles le succès serait impossible. Il ne suffit pas de pouvoir disposer de moyens puissants, d'avoir des embarcations et

des chalands convenablement installés et facilement accessibles par le personnel disséminé dans les diverses parties du navire, il est encore essentiel qu'une certaine réglementation préside à l'opération et que chacun connaisse d'avance le devoir qui lui incombe et le poste auquel il doit se rendre à la moindre menace de sinistre à la suite d'une collision.

De la promptitude et de la sûreté des mouvements dépend le succès du sauvetage général. Il importe surtout que la panique ne produise aucun désordre, et ce résultat ne peut, au moment critique, être obtenu que si toutes les dispositions prévues inspirent d'avance aux passagers un sentiment de confiance. La certitude de trouver à bord des moyens de sauvetage suffisants contribuera déjà à relever le moral de chacun et, si des mesures de précautions sont sagement préparées en vue du maintien de l'ordre, elles s'ajouteront pour entretenir le calme dans les esprits et prévenir l'affolement général au moment du danger.

La mise à exécution des moyens proposés nécessiterait évidemment des études spéciales qu'il appartient aux personnes techniques d'entreprendre, ainsi que des frais d'établissement dont l'importance ne peut être évaluée que par les Compagnies intéressées.

Jusqu'à ce jour, les marins et les personnes compétentes qui ont effectué des passages sur les grands paquebots sont unanimes à reconnaître qu'il n'y existe aucune installation sérieuse pouvant permettre aux commandants de diriger les mouvements de ce personnel au moment du danger. Pour les nouveaux paquebots français projetés, le cahier des charges n'impose à la Compagnie concessionnaire, comme moyens de sauvetage, que les embarcations, bouées et ceintures prescrites par le règlement d'administration publique pris en exécution de la loi du 10 mars 1891. L'article 22 de ce cahier des charges, qui indique les diverses vérifications à faire par la commission de recette du paquebot avant son affectation au service postal, est même muet quant à la vérification des moyens de sauvetage du personnel qui pourra y être embarqué.

Il est donc nécessaire d'appeler l'attention sur le projet préconisé par M. Banabé, projet qui, déjà d'ailleurs, a été reconnu pratiquement réalisable, par les marins et les ingénieurs auxquels il a été soumis.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Les tramways électriques et les observatoires magnétiques.** — M. Rücker a déterminé l'action du *South London Electric Railway* sur des magnétomètres placés à des distances de 800, 4,400 et 5,600 mètres de la ligne. A la dernière distance, la déclinaison n'était pas sensiblement affectée, mais l'intensité horizontale variait de 0,00007 unité C. G. S.

A Washington, le chemin de fer électrique passe à 450 mètres de l'observatoire où les effets sont trente fois plus forts ; à Toronto, la distance n'est que de 130 mètres et la composante horizontale est déviée de 0,0012 unité C. G. S., tandis que pour la composante verticale, la déviation est de 0,0037. Si l'on réfléchit que les magnétomètres donnent la cinquième et même la sixième décimale, on voit qu'il n'y a pas d'exagération à dire que les observatoires de Washington et de Toronto sont ruinés.

Greenwich n'est guère en meilleure posture ; à Potsdam, les influences ont été ressenties jusqu'à 15 kilomètres. Les troubles sont naturellement plus prononcés quand les lignes sont parallèles au méridien magnétique ; ils sont dus à l'isolement imparfait des conducteurs de retour.

**La coloration des eaux naturelles.** — Le cinquième Congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie médicale vient de se réunir à Liège, sous la présidence du ministre de l'agriculture. M. Walther Spring, professeur de chimie à l'Université de Liège, a fait, en assemblée générale, une communication sur la coloration des eaux naturelles. M. Spring a montré que la vraie couleur de l'eau pure est le bleu des eaux du lac de Genève ; cette coloration est une propriété particulière de l'eau et ne saurait être attribuée soit à une simple réflexion, soit à la présence de particules solides dans l'eau.

Quand l'eau pure est légèrement chargée de particules très fines, presque blanches ou incolores, ces particules — fussent-elles même absolument incolores comme dans le cas de poussières de cristal de roche — donnent à l'eau une teinte jaune qui, combinée avec le bleu naturel, fait paraître l'eau verte, comme c'est le cas pour les lacs de Neufchâtel et de Constance.

Certains lacs dont l'eau est généralement verte paraissent parfois absolument incolores; cette particularité serait due à la présence de boues fines d'une teinte rougeâtre formées d'oxyde de fer, qui neutralisent la teinte verte de l'eau et rendent celle-ci parfaitement incolore.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 25 décembre 1898 au 1<sup>er</sup> janvier 1899

MENTON, yacht à vap. *Normania*, angl. c. Saws. sur lest.  
CANNES, b. *Fortune*, fr. c. Dalbéra. sable.  
Id. b. *Indus*, fr., c. Tassis, id.  
NEWCASTLE, vap. *Canute*, angl. c. Eales. houille.

Départs du 25 décembre 1898 au 1<sup>er</sup> janvier 1899

MENTON, yacht à vap. *Normania*, angl. c. Saws. sur lest.  
CANNES, b. *Fortune*, fr. c. Dalbéra, id.  
Id. b. *Indus*, fr., c. Tassis, id.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, les 24 mai et 3 juin 1898, monsieur Jean-Baptiste-Thérésius GUAUME, marchand boucher, et madame Alexandrine VITAL, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, ont acquis de monsieur Emmanuel GASTAUD, entrepreneur de travaux publics, propriétaire, et madame Jeanne ARNULF, son épouse, demeurant ensemble aussi à Monaco, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de la Condamine, d'une superficie de 462 mètres 78 décimètres carrés, confinant au midi, à la rue [du Port; au nord, monsieur Andrei et madame la marquise Zurla; au levant, à messieurs Martin et Isnard; au couchant, à une rue dite rue des Marchés, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 325 p. de la section B.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de 32,000 francs.

L'expédition dudit contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 3 janvier 1899.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Louis Barralis, entrepreneur de maçonnerie à Monaco, failli, dont les titres de créances ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 17 janvier courant, à 2 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi cinq janvier 1899, à deux heures de l'après-midi, dans une villa sise à Monaco, circonscription de Monte Carlo, quartier de la Rousse, il sera procédé par

le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles, consistant notamment en : Piano Hensel, tableaux, canapés, fauteuils, chaises, glaces, tables, buffets, servante, grande table de salle à manger et chaises en chêne sculpté, armoires à glace, tables de nuit, commodes, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères

L'Huissier : Ch. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> L. BARBARIN, avocat à Monaco  
villa Mathilde, 7, rue Albert

Monsieur Jean BARRAL, débitant à Monte Carlo, a repris de monsieur Alfred DUMAS, le fonds de commerce, fabrique d'eaux gazeuses, vente d'eaux minérales et bières que ce dernier exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, rue Florestine, n<sup>o</sup> 1.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de se faire connaître dans la huitaine, en l'étude de M<sup>e</sup> BARBARIN, avocat, sous peine de déchéance.

GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

Grand choix de jouets, maroquinerie, articles de Paris.

Pour cause de cessation prochaine de commerce, un grand rabais sera fait sur toutes les marchandises du Grand Bazar.

Dernière saison de vente.

Nous ne saurions donc trop engager tous nos lecteurs et tous les étrangers en villégiature à Monte Carlo à profiter de cette occasion absolument unique.

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LEÇONS DE PIANO

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT:  
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

| 1898<br>11 Déc.       | PRESSIONS BAROMÉTRIQUES<br>réduites à 0 de température<br>et au niveau de la mer |       |              |              |              | TEMPÉRATURE DE L'AIR<br>(Le thermomètre est exposé au nord) |      |              |              |              | Humidité relative<br>moyenne        | VENTS | ÉTAT DU CIEL   |      |      |            |       |  |  |
|-----------------------|--|-------|--------------|--------------|--------------|---|------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------------|-------|----------------|------|------|------------|-------|--|--|
|                       | 9 h.<br>mat.   | midi  | 3 h.<br>soir | 6 h.<br>soir | 9 h.<br>soir | 9 h.<br>mat.  | midi | 3 h.<br>soir | 6 h.<br>soir | 9 h.<br>soir |                                     |       |                |      |      |            |       |  |  |
|                       | 26   | 772.2 | 71.0         | 70.5         | 70.8         | 71.0  | 9.5  | 12.4         | 12.9         | 11.7         |                                     |       |                | 10.5 | 83   | S-O. léger | Beau. |  |  |
| 27                    | 71.0   | 70.5  | 69.3         | 69.0         | 68.7         | 11.0  | 13.0 | 13.0         | 12.0         | 12.6         | 80                                  |       | Nuageux        |      |      |            |       |  |  |
| 28                    | 66.5   | 65.2  | 64.3         | 63.0         | 62.2         | 11.0  | 12.0 | 11.2         | 11.0         | 10.0         | 80                                  |       | Nuageux, pluie |      |      |            |       |  |  |
| 29                    | 60.0   | 59.0  | 58.2         | 57.5         | 57.0         | 10.5  | 13.0 | 13.0         | 11.0         | 10.6         | 83                                  |       | Beau.          |      |      |            |       |  |  |
| 30                    | 51.3   | 50.0  | 49.8         | 50.2         | 51.0         | 10.2  | 11.0 | 11.0         | 10.8         | 10.7         | 79                                  |       | Nuageux, pluie |      |      |            |       |  |  |
| 31                    | 55.4   | 55.0  | 55.2         | 55.5         | 56.0         | 11.0  | 13.5 | 13.0         | 11.8         | 11.2         | 83                                  |       | Beau           |      |      |            |       |  |  |
| 1                     | 55.3   | 54.2  | 53.0         | 53.8         | 55.0         | 11.0  | 12.0 | 11.0         | 10.5         | 10.0         | 82                                  |       | Nuageux        |      |      |            |       |  |  |
| DATES                 |  |       |              |              |              |   |      |              |              |              | 26                                  | 27    | 28             | 29   | 30   | 31         |       |  |  |
| TEMPÉRATURES EXTRÊMES |  |       |              |              |              |   |      |              |              |              | Maxima                              | 13.0  | 13.2           | 12.0 | 13.0 | 11.0       | 14.0  |  |  |
|                       |  |       |              |              |              |   |      |              |              |              | Minima                              | 5.0   | 10.5           | 10.5 | 9.5  | 10.0       | 10.0  |  |  |
|                       |  |       |              |              |              |   |      |              |              |              | Pluie tombée : 13 <sup>mm</sup> , 7 |       |                |      |      |            |       |  |  |

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE, Soufflement immédiat. **CIGARES CIGQUEL** Même résultat avec le PAPIER CIGQUEL. 3 fr. la boîte. CIGARES ou PAPIER, 11, rue de Valenciennes, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1899